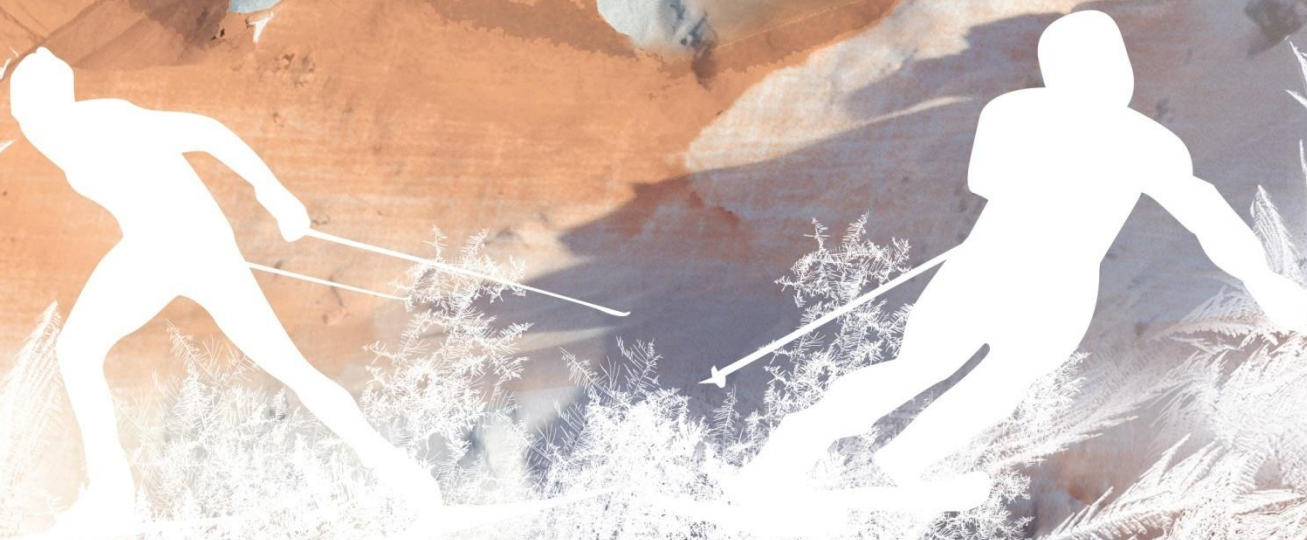


Championnats de France
de ski Sport Adapté
Alpin & Nordique

 *Queyras*



DOSSIER D'INSCRIPTION



du 22 au 25 mars 2012
Abriès - Aiguilles - Ristolas



organisateur

Hautes Alpes

Sport Adapté

Comité Départemental du Sport Adapté aux personnes
en situation de handicap mental ou psychique

Sommaire

Bienvenue dans les Hautes-Alpes !.....	3
Organisateur : le CDSA 05.....	3
Le Comité d'organisation local (COL).....	4
Présentation du Queyras, site des Championnats.....	5
Règlement des Championnats	8
Programme prévisionnel des Championnats	12
Fiche de renseignements - Association.....	14
Fiche Sportif.....	15
Décharge	16
Participation financière	17
Fiche d'informations médicales sur le Sportif	20
Accès au Queyras.....	22

(Cliquez sur le n° de la page pour l'atteindre)



Comité Départemental du Sport Adapté aux personnes
en situation de handicap mental ou psychique

Bienvenue dans les Hautes-Alpes !

Appartenant à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes, fort de ses nombreuses stations de ski de qualité et d'un environnement naturel exceptionnel, accueille du 22 au 25 mars 2012 les Championnats de France de ski alpin et ski nordique Sport Adapté dans le Queyras, à Abriès, Aiguilles et Ristolas.



Le Queyras a une longue tradition d'accueil des personnes en situation de handicap. C'est tout le département des Hautes-Alpes qui est derrière cette belle initiative et la soutient.

Le Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes (CDSA 05), organisateur principal de cet événement, en lien avec de multiples partenaires, se fait une joie d'offrir à de nombreux sportifs venant de toute la France l'occasion de se confronter dans des disciplines de glisse, nécessitant engagement et technicité.

Ce sera également l'occasion de vivre des moments forts autour des épreuves compétitives, de profiter de cette belle vallée du Queyras, des moments de convivialité, et surtout d'échanger entre athlètes et entraîneurs impliqués dans les disciplines proposées.

Organisateur : le CDSA 05

Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes

7, rue Bayard

05000 GAP

Tel : 06 98 97 05 00

Courriel : cdsa05@hotmail.fr

Site : www.cdsa05.fr



Comité Départemental du Sport Adapté aux personnes en situation de handicap mental ou psychique

Le Comité Départemental du Sport Adapté 05 (CDSA 05), créé en 1987, est formé des associations et clubs sportifs du département affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Il fait partie de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur du Sport Adapté.

Le CDSA 05 privilégie les activités physiques de pleine nature et de montagne caractéristiques des Hautes-Alpes, directement sous forme de découverte et d'initiation, ou par l'intermédiaire des associations et clubs sportifs qu'il fédère.

- Activités de loisir : Randonnée, Parcours Moteurs, Danse, Gymnastique, etc.
- Activités de compétition ou de loisir : Escalade, Pétanque, VTT, Ski, Judo, etc.

Comité Directeur du CDSA 05

Président : Jean FAURE

Vice-présidente : Corinne RAUDET

Trésorier : Hervé GIRAUD-SAUVEUR

Secrétaire : Joëlle GRAS-LAVIGNE

Médecin : Catherine FILIPUCCI

Membre : Jocelyne GARCIN

L'organisation de ces Championnats s'inscrit parfaitement dans les orientations prioritaires du CDSA 05, d'une part, en matière de communication puisqu'ils constituent une opportunité pour faire connaître davantage le Sport Adapté sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes, et, d'autre part, en matière d'incitation au niveau des Établissements en vue d'intégrer le sport dans leurs projets, et au niveau des Clubs sportifs en vue de créer des sections adaptées.

C'est aussi une très bonne opportunité pour mobiliser de nouveaux bénévoles autour de ce projet fortement fédérateur, dans la perspective de renforcer ensuite les structures œuvrant en faveur du Sport Adapté dans le département.

Nos objectifs sont également de :

- Permettre à tous les skieurs d'accéder à la compétition de haut niveau
- Proposer des tarifs d'inscription les plus bas possible
- Permettre la découverte de nouvelles disciplines (sprint et biathlon)
- Favoriser l'émergence d'une équipe de France de ski alpin et nordique compétitive
- Réintégrer les Jeux Paralympiques d'hiver

Le Comité d'organisation local (COL)

Le Comité d'organisation local (COL) est composé de 6 membres :

Jean FAURE	Président
Catherine FILIPUCCI	Médical-Sécurité
Thierry ICART	Technique
Perrine MARIE	Hébergement
Julie PARMENTIER	Coordinatrice
Marceau TOUCHET	Trésorier

Jean FAURE, président du COL

Jean est président du Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes depuis la fin de l'année 2008.

Catherine FILIPUCCI, en charge du médical au sein du COL

Catherine est médecin, membre du Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes depuis la fin de l'année 2009.

Thierry ICART, en charge du technique au sein du COL

Thierry est responsable Jeunes au sein de **Hautes-Alpes Ski de Fond**.

Julie PARMENTIER, coordinatrice au sein du COL

Julie est agent de développement au sein du Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes depuis le mois de septembre 2009.

Perrine MARIE, en charge de l'hébergement au sein du COL

Perrine tient le Gîte de la Monta à Ristolas. Elle a été agent de développement au sein du Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes jusqu'au mois de juin 2009.

Marceau TOUCHET, trésorier du COL

Marceau est comptable à la retraite depuis l'année dernière.

Dès les premiers contacts que nous avons pris avec eux, les élus et derrière eux tous les acteurs sportifs, institutionnels, économiques, sociaux et associatifs du Queyras se sont aussitôt montrés très favorables au principe d'accueillir les Championnats de France de ski Sport Adapté de 2012. Ils n'en seront jamais assez remerciés !

Non seulement le Queyras organise et développe des actions particulières en direction de la population locale handicapée, par l'intermédiaire notamment de la Commission handicap de l'ACSSQ (Association culturelle, sociale et sportive du Queyras), mais son territoire a également l'habitude d'accueillir depuis très longtemps des personnes en situation de handicap, avec des activités tournées vers la montagne (ski, escalade, randonnée).

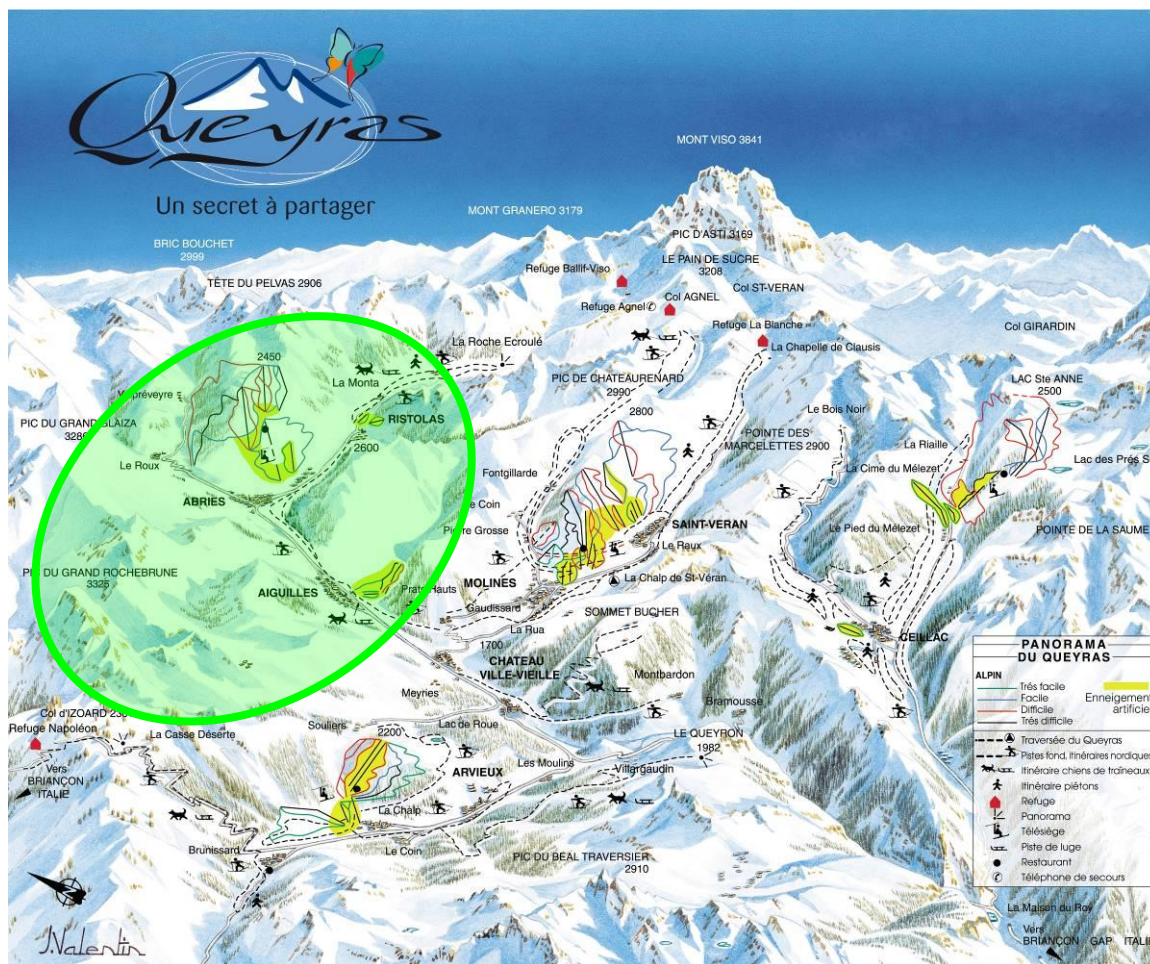
Abriès, Aiguilles et Ristolas sont accessibles en hiver, à partir de Guillestre, par la route sinueuse des Gorges du Guil, très pittoresque mais très bien aménagée, sécurisée et en constante amélioration. À 55 mn de Briançon et à 1h20 de Gap, vous voici dans le Haut-Guil, au cœur du Parc Naturel Régional du Queyras.

Ici, tout, est calme et convivialité.
Tout est invitation à renouer avec une nature pleinement respectée.

Venez découvrir le Queyras et vous sentirez le sens profond de son slogan

Un secret à partager !

Le Haut-Guil



Ski de fond

Les compétitions en ski de fond auront lieu à Ristolas

Site du village : www.ristolas-viso.com

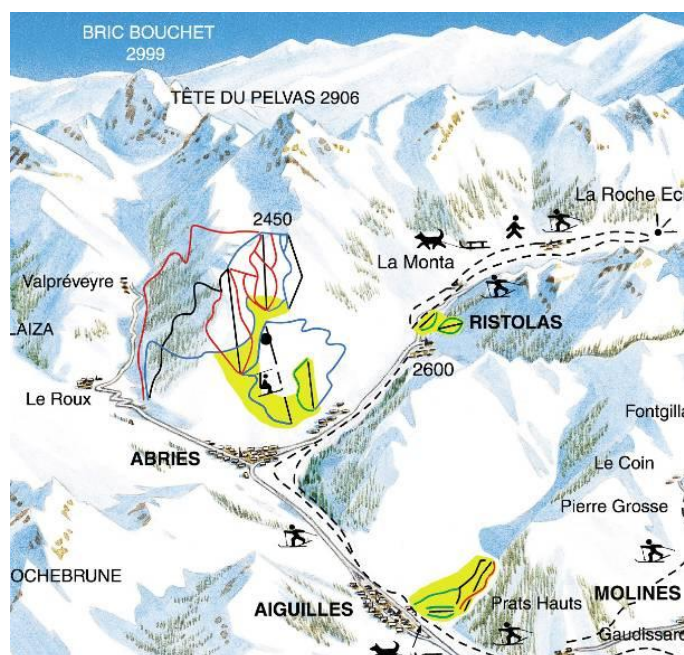
Ski alpin

Les compétitions auront lieu sur les sites d'Abriès

Site du village : www.abries-queyras.com

et d'Aiguilles

Site du village : www.aiguilles.com



Sites de repli

En cas d'enneigement insuffisant ou de difficultés techniques inopinées dans le Haut-Guil, le Queyras offre plusieurs possibilités intéressantes de repli, à des distances inférieures à 25 km de là, chacun équipé aussi bien pour l'alpin que pour le nordique, avec un skipass unique valable pour tous :

- Domaine de Beauregard : Molines et Saint-Véran
- Domaine de l'Izoard : Arvieux
- Domaine du Cristillan : Ceillac

Développement durable

- **Le Sport Adapté** véhicule des valeurs très fortes comme le **partage**, le **dépassement de soi**, la **convivialité**, le **respect**. Ces Championnats dans le Queyras seront une occasion pour chaque coureur, chaque accompagnateur, chaque prestataire, chaque bénévole et chaque spectateur, de vivre une expérience liant l'Homme à la Nature, dans une démarche de **développement durable**.
- A cet effet, au-delà même du caractère **social et solidaire** du Sport Adapté, l'organisateur et ses bénévoles s'engagent sur différentes actions largement inspirées de celles du volet « Développement Durable » du Cahier de charges fédéral pour l'organisation des Championnats de France FFSA, adaptées aux conditions particulières de la discipline et du site.
- **L'association Mountain Riders** sera présente afin de sensibiliser au développement durable en montagne et au respect de l'environnement.



Règlement des Championnats

1. Dispositions générales

Les championnats se dérouleront, aussi bien pour le ski alpin que pour le ski nordique, du jeudi 22 mars 2012 à 14h (accueil des délégations de 14h à 17h) au dimanche 25 mars 2012 à 15h (départ des délégations de 14h à 15h).

Ne pourront participer à ces Championnats de France de Ski alpin et nordique que les sportifs licenciés pour la saison 2011-2012.

L'inscription par licence non-compétitive n'est pas autorisée, seule la licence compétitive est acceptée.

Accueil et organisation

Le service d'accueil des délégations se fera à la Mairie d'Abriès, le **jeudi 22 mars 2012 de 14h à 17h** :

- Vérification des licences et des certificats médicaux
- Règlement financier
- Remise des documents officiels : programmes, liste des départs, dossards, forfaits,...

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire pour confirmer leur participation et recevoir les documents relatifs à la manifestation.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs devront présenter leurs licences compétitives FFSA et leurs certificats médicaux portant la mention : « non contre-indication à la pratique du ski en compétition ».

Tous documents non conformes, entraînera automatiquement la non-participation du sportif.

Des réunions d'information à laquelle devra participer un entraîneur de chaque délégation sont programmées :

- le **jeudi 22 mars à 20h00** pour rappeler le règlement et connaître le déroulement des courses du lendemain (PC mairie d'Abriès)
- le **vendredi 23 mars à 21h00** pour connaître le déroulement des courses du lendemain (PC mairie d'Abriès)
- le **samedi 24 mars à 19h00** pour connaître le déroulement des courses du lendemain (sous-sol Salle Ogival à Ristolas)

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 24 février 2012, terme de rigueur.

Les athlètes ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété avec le règlement des frais d'inscription.

Le dossier est à envoyer à :

Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes

7 rue Bayard

05000 GAP

Tel : 06 98 97 05 00

Courriel : cdsa05@hotmail.fr

Information importante :

Ces championnats de France 2012 pourront être qualificatifs pour une sélection en Équipe de France de ski adapté en 2013 (skieurs de Division 1 principalement).

2. Règlement sportif

Ces championnats sont ouverts aux **3 divisions (D1, D2, D3) dans différentes catégories** :

Ski alpin :

Ski alpin	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
	- De 12 ans	- De 16 ans	- De 20 ans	- De 30 ans	+ De 30 ans
Saison sportive 2011 - 2012	2000 et après	De 1999 à 1996	De 1995 à 1992	De 1991 à 1982	De 1981 et avant

La Direction Technique Nationale et la Commission Sportive Nationale Ski de la FFSA, en fonction des inscriptions à chaque compétition, pourront proposer **des regroupements de catégories d'âge**.

Ski nordique :

Ski nordique	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Catégorie F
	- De 12 ans	- De 16 ans	- De 20 ans	- De 30 ans	- De 40 ans	+ De 40 ans
Saison sportive 2011 - 2012	2000 et après	De 1999 à 1996	De 1995 à 1992	De 1991 à 1982	De 1981 à 1972	De 1971 et avant

La Direction Technique Nationale et la Commission Sportive Nationale Ski de la FFSA, en fonction des inscriptions à chaque compétition, pourront proposer **des regroupements de catégories d'âge**.

Attention ! Chaque responsable de délégation doit avoir pris connaissance du règlement spécifique de ski sport adapté applicable lors de ces Championnats de France (règlement en ligne sur le site de la FFSA).

Epreuves proposées :

Ski alpin :

- **D1 :**
 - Slalom spécial : classement par addition des deux manches
 - Slalom Géant : classement par addition des deux manches
 - Super Géant : classement par temps sur une seule manche
- **D2 et D3 :**
 - Slalom spécial : classement sur le meilleur temps des deux manches
 - Slalom Géant : classement sur le meilleur temps des deux manches

Le divisionning : vérification des niveaux pour les catégories D2 et D3

Le divisionning prévu lors de la vérification de niveau reste acquis pour la durée des championnats et pour l'ensemble des épreuves.

D1 : Pas de vérification de niveau – les concurrents inscrits en D1 restent en D1.

D2 : Un tracé volontairement technique de type « 3^{ème} étoile » sera proposé avec au moins 12 portes et si possible avec des ruptures de pente. Le tracé devra être, visible en totalité par le jury.

D3 : Un tracé de type « 1^{ère} étoile » sera proposé avec au moins 6 portes, visible en totalité par le jury.

Les skieurs reclassés en D1 lors du divisionning ne seront pas autorisés à faire le super G.

Les niveaux :

- **Division 1** : Niveau 3ème étoile "piste rouge", portes horizontales et verticales.
Etre suffisamment entraîné sur des parcours de "type slalom".
- **Division 2** : Niveau 2ème étoile "piste bleue", portes horizontales.
Prendre seul le télésiège et avoir déjà réalisé des passages de slalom.
- **Division 3** : Niveau 1ère étoile
S'équiper seul, se relever, maîtriser le chasse-neige et les changements de direction en virage élémentaire, l'équilibre en glissement, l'utilisation d'une remontée mécanique.

Aucun changement de sportif ne sera possible dans un délai de 15 jours avant les championnats.

Attention ! PORT DU CASQUE (agrée ski alpin) OBLIGATOIRE pour tous les sportifs pendant les entraînements et la compétition. Un sportif possédant un casque autre que de ski se verra refuser l'accès au départ.

En D1, la protection dorsale (agrée FIS) est obligatoire en Super G.

Ski nordique :

(Les distances indiquées ci-dessous sont celles de la catégorie D ; celles des autres catégories seront conformes aux préconisations du règlement fédéral)

- **D1 :**
 - Sprint 1 km libre et classique
 - 5 km classique mass start
 - 10 km skate individuel
 - Relais mixte libre (2x1 km F + 2x2 km H) toutes divisions confondues (titre de "Champion de France" décerné s'il y a au moins 3 équipes composées uniquement de D1)
- **D2 et D3 :**
 - Sprint 1 km
 - 3 km libre individuel (D2) et 1 km classique (D3)
 - Relais mixte libre (2x1 km F + 2x2 km H) toutes divisions confondues

Pas de divisionning en ski nordique : les entraîneurs déterminent eux-mêmes les capacités de leurs sportifs en fonction notamment des distances, des difficultés et de leurs âges.

Rappels :

Les sportifs et les accompagnateurs s'engageront à se conformer aux règles sportives de la FFSA gérant la spécialité.

En cas d'irrégularité commise par un concurrent, ou son accompagnateur, durant le déroulement des épreuves, le jury est habilité à appliquer des sanctions allant du simple rappel à l'ordre à la disqualification.

Le jury sera constitué :

- du D.S.F. de la Commission ski de la FFSA ou de son représentant.
- du D.T.N ou son représentant.
- du responsable de la Commission sportive du Comité d'organisation.

IMPORTANT : les appellations

Le premier de chaque épreuve de la Division 1 est proclamé officiellement "**Champion de France**" de sa catégorie.

Le premier de chaque épreuve de la Division 2 est proclamé officiellement "**Champion Fédéral**".

Le premier de chaque épreuve de la Division 3 est proclamé officiellement "**Champion Fédéral**".

Pour le bon déroulement des rencontres sportives, des réunions techniques seront programmées auxquelles les chefs de délégation devront obligatoirement participer.

3. Hébergement-Restauration-Tarifs

Les tarifs d'inscription en pension complète sont fixés entre **160 € et 200 € par sportif inscrit selon les épreuves choisies**. Ils comprennent :

- L'inscription aux compétitions et les frais de dossier
- L'hébergement en pension complète (petit déjeuner inclus)
- L'accès aux pistes (forfaits pour 3 jours complets du vendredi au dimanche)

Un hébergement en gestion libre est possible dans les gîtes communaux d'Aiguilles (places en nombre limité).

Types d'hébergements : gîtes, hébergements collectifs ou studios. Prévoir des duvets, taies d'oreiller et draps-housses.

La restauration de midi (en self ou pique-niques sur demande) et le buffet de la soirée de gala et de clôture du samedi soir seront assurés par le centre de vacances Le Fontenil à Ristolas, situé à proximité de la Salle Ogival.

Les frais d'inscription comprennent donc :

- l'hébergement en demi-pension dans différents établissements réservés sur Abriès, Aiguilles, Ristolas et, le cas échéant, plus loin dans le Queyras
- les repas de midi au self du centre Le Fontenil à Ristolas, avec des possibilités de pique-niques sur demande, en cas de beau temps, pour les participants aux compétitions se déroulant en milieu de journée
- la participation le samedi soir à la soirée de gala et de clôture (Salle Ogival à Ristolas)

Ils ne comprennent pas les frais de déplacement entre les différents lieux d'hébergement, de restauration et des épreuves, à la charge des participants.

Les inscriptions d'un sportif ou d'un accompagnateur ne deviendront effectives qu'à réception de la totalité des frais de séjour.

En cas de désistement les règles suivantes seront appliquées :

- Désistement jusqu'au 8 mars 2012 : 50% du versement seront acquis par le C.O.L.
- Désistement après le 9 mars 2012 : la totalité du versement sera acquise par le C.O.L.

Dans tous les cas, le désistement doit être transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi pour les différents barèmes. En cas d'annulation des championnats pour force majeure, les frais de dossier (15 €/personne) ne seront pas remboursés.

Les règlements doivent être effectués par chèque bancaire ou postal à l'ordre du :

CDSA 05 - COL Ski 2012

À envoyer avant le 24 février 2012 à :

**Comité Départemental du Sport Adapté des Hautes-Alpes
7, rue Bayard
05000 GAP**

L'organisateur se réserve le droit de refuser les inscriptions arrivées une fois atteintes les capacités d'accueil réservées dans la vallée du Haut-Guil pour les Championnats (250 au total). Dans ce cas, il pourra être proposé des hébergements dans un rayon ne dépassant pas 30 km (supplément à prévoir).

4. Droit à l'image

Par son engagement, tout participant, ou son responsable, autorise l'organisateur ainsi que tous les ayants droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels il pourrait apparaître.

5. Réserve

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout point du règlement en fonction des circonstances.

Programme prévisionnel des Championnats

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction d'impératifs particuliers, notamment techniques, météorologiques ou relatifs à la sécurité, y compris le déplacement des épreuves vers les sites de repli, à l'initiative de l'organisateur et sans que ces modifications puissent ouvrir droit à compensations ou indemnités quelconques.

Ski alpin

- **Jeudi 22 mars 2012**

- 14h-17h : Accueil des délégations (Mairie d'Abriès)
- 18h : Pot d'ouverture (Salle Ogival à Ristolas)
- 20h00 : Réunion technique (PC mairie d'Abriès)

- **Vendredi 23 mars 2012**

- 9h30 : Divisionning Alpin D2 et D3 (Abriès)
- 10h30 : Alpin Géant D1/D2 (2 manches successives) (Abriès)
- 19h00 : Géant D3 (Aiguilles)
- 20h00 : Podiums et descente aux flambeaux (Aiguilles)
- 21h00 : Réunion technique (PC mairie d'Abriès)

- **Samedi 24 mars 2012**

- 9h30 : Alpin Slalom D1/D2/D3 (2 manches successives) (Aiguilles)
- 13h-14h : Repas au Fontenil ou pique-nique au pied des pistes
- 18h00 : Podiums (Salle Ogival à Ristolas)
- 19h00 : Réunion technique (sous-sol Salle Ogival à Ristolas)
- 19h30 : Soirée de gala et clôture (Salle Ogival à Ristolas)

- **Dimanche 25 mars 2012**

- 9h30 : Alpin Super G D1 (1 manche après warm-up) (Abriès)
- 11h30 : Podiums et pot de départ (Salle Ogival à Ristolas)
- 13h-14h : Repas au Fontenil ou pique-nique au pied des pistes
- 14h-15h : Départ des délégations

Ski nordique

- **Jeudi 22 mars 2012**

- 14h-17h : Accueil des délégations (Mairie d'Abriès)
- 18h : Pot d'ouverture (Salle Ogival à Ristolas)
- 20h00 : Réunion technique (PC mairie d'Abriès)

- **Vendredi 23 mars 2012**

- 11h30 : Nordique 5 km classique mass start D1 (Ristolas)
- 13h-14h : Repas au Fontenil ou pique-nique au bord des pistes
- 15h00 : Qualifications et finales Sprint (libre et classique) D1/D2/D3 (Ristolas)
- 20h00 : Podiums et descente aux flambeaux (Aiguilles)
- 21h00 : Réunion technique (PC mairie d'Abriès)

- **Samedi 24 mars 2012**

- 11h30 : Nordique 10 km skate individuel D1 / 3 km libre D2 / 1 km classique D3 (Ristolas)
- 13h-14h : Repas au Fontenil ou pique-nique au bord des pistes
- 15h : Relais mixte libre (2x1 km F + 2x2 km H) toutes divisions confondues (Ristolas)
- 18h00 : Podiums (Salle Ogival à Ristolas)
- 19h00 : Réunion technique (sous-sol Salle Ogival à Ristolas)
- 19h30 : Soirée de gala et clôture (Salle Ogival à Ristolas)

- **Dimanche 25 mars 2012**

- 10h : Initiation et challenge biathlon (Ristolas)
- 11h30 : Podiums et pot de départ (Salle Ogival à Ristolas)
- 13h-14h : Repas au Fontenil ou pique-nique au bord des pistes
- 14h-15h : Départ des délégations



Centre de vacances Le Fontenil à Ristolas



Salle communale Ogival à Ristolas

Fiche de renseignements - Association

À retourner avant le 24 février 2012
(1 par Association)

Nom de l'Association :

N° d'affiliation : Région :

Adresse :

Tél : Courriel :

Nom de la personne à contacter : Tél :

Composition de la Délégation

ENCADREMENT

Nombre

Hommes Femmes

SPORTIFS

Nombre

Hommes Femmes

SKI DE PISTE D1 D2 D3

SKI DE FOND D1 D2 D3

TRANSPORT

VOITURE : Heure d'arrivée prévue approximative :

MINI-BUS : Capacité : Heure d'arrivée prévue approximative :

BUS : Capacité : Heure d'arrivée prévue approximative :

Joindre obligatoirement une attestation de la Ligue et du Comité Départemental indiquant la participation de chaque athlète à un Championnat local au cours de la saison 2011-2012, dans la division d'inscription au National.

Fiche Sportif

(1 par Sportif)
À retourner avant le 24 février 2012

Dénomination de L'ASSOCIATION :

.....

Tél : Courriel : REGION :

N° d'AFFILIATION :

Nom de son RESPONSABLE (Pendant les Championnats) :

.....

COORDONNEES TELEPHONIQUES (Pendant les Championnats) :

ATHLETE

NOM : Prénom :

Sexe : F M Date de naissance : (jour mois année) / /

LICENCE N° : Division Alpin : Division Nordique :

CATEGORIE :

Epreuves Ski alpin	Choix (*)	Epreuves ski nordique	Choix (*)
Slalom Spécial		Sprint	
Slalom Géant		Classique mass start	
Super G		Libre individuel	
		Relais	

(*) Cocher les cases correspondantes aux épreuves choisies

**Seuls les skieurs inscrits en D1 lors de l'inscription pourront participer au Super G.
Les sportifs reclassés en D1 après le divisionning ne pourront participer au Super G.**

Joindre obligatoirement une copie de la carte d'invalidité ou d'un justificatif du handicap pour bénéficier de la gratuité du skipass.

Décharge

À retourner avant le 24 février 2012
(1 par Association)

Je soussigné : (NOM, Prénom).....

Membre de l'Association :

N° Affiliation :

Dégage de toute responsabilité l'organisateur des Championnats en ce qui concerne l'argent, les vêtements ou les objets de valeur (bijoux, transistors, appareils photos...) que les participants auraient en leur possession pendant la durée de cette manifestation.

Date et signature

(Précédées de la mention "lu et approuvé")



Participation financière

À retourner avant le 24 février 2012
accompagnée du chèque libellé à l'ordre du : CDSA 05 - COL Ski 2012

Association : N° AFF. :

Adresse :

Tél : Courriel :

Plusieurs formules vous sont proposées (chacune incluant les repas de midi et la soirée de gala du samedi soir) en fonction de la discipline et du type d'hébergement :

- Pension complète
- Gestion libre

1- Pension complète

1-1 - Ski alpin

Cette formule donne la possibilité de participer **également aux épreuves nordiques** sous réserve de compatibilité entre les horaires respectifs arrêtés la veille des compétitions.

	PERIODE	PRIX	Services dispensés
Sportif	du jeudi soir (dîner compris) au dimanche midi (déjeuner compris)	200 Euros	Inscription- Frais de dossier Hébergement Pension complète Forfaits (alpin et nordique) 3 jours complets du vendredi au dimanche
Accompagnateur		180 Euros	Hébergement – Frais de dossier Pension complète Forfaits (alpin et nordique) 3 jours complets du vendredi au dimanche

Nombre de sportifs engagés : x 200 € =

Nombre d'accompagnateurs : x 180 € =

TOTAL 1-1 =

1-2 - Ski nordique seulement

Ski nordique seulement

	PERIODE	PRIX	Services dispensés
Sportif	du jeudi soir (dîner compris) au dimanche midi (déjeuner compris)	160 Euros	Inscription – Frais de dossier Hébergement Pension complète Forfaits nordique 3 jours complets du vendredi au dimanche
Accompagnateur		140 Euros	Hébergement – Frais de dossier Pension complète Forfaits nordique 3 jours complets du vendredi au dimanche

Nombre de sportifs engagés : x 160 € =

Nombre d'accompagnateurs : x 140 € =

TOTAL 1-2 =

2- Gestion libre

2-1 - Ski alpin

Cette formule donne la possibilité de participer **également aux épreuves nordiques** sous réserve de compatibilité entre les horaires respectifs arrêtés la veille des compétitions.

	PERIODE	PRIX	Services dispensés
Sportif	du jeudi soir au dimanche midi	140 Euros	Inscription – Frais de dossier Hébergement Repas de midi 3 jours du vendredi au dimanche Forfaits (alpin et nordique) 3 jours complets du vendredi au dimanche
Accompagnateur		120 Euros	Hébergement – Frais de dossier Repas de midi 3 jours du vendredi au dimanche Forfaits (alpin et nordique) 3 jours complets du vendredi au dimanche

Nombre de sportifs engagés :

x 140 € =

Nombre d'accompagnateurs :

x 120 € =

TOTAL 2-1 =

2-2 - Ski nordique seulement

	PERIODE	PRIX	Services dispensés
Sportif	du jeudi soir au dimanche midi	100 Euros	Inscription – Frais de dossier Hébergement Repas de midi 3 jours du vendredi au dimanche Forfaits nordique 3 jours complets du vendredi au dimanche
Accompagnateur		80 Euros	Hébergement – Frais de dossier Repas de midi 3 jours du vendredi au dimanche Forfaits nordique 3 jours complets du vendredi au dimanche

Nombre de sportifs engagés :

x 100 € =

Nombre d'accompagnateurs :

x 80 € =

TOTAL 2-2 =

TOTAL 1-1 + 1-2 + 2-1 + 2-2 =

Ordre et adresse de facturation :

.....
.....

Tél : Personne à contacter :

3- Séjour

Vous avez la possibilité de venir dans le Queyras vous entraîner 3 ou 4 jours avant les compétitions.

Nous avons négocié à cet effet des tarifs préférentiels :

- Demi-pension : 35 €/jour/personne
- Skipass ski alpin valable dans toutes les stations du Queyras (Abriès, Molines et Saint-Véran, Arvioux, Ceillac, sauf Aiguilles) :
 - Gratuit pour les personnes avec carte d'invalidité
 - 18 €/jour/personne pour les accompagnateurs
- Forfaits ski nordique : demi-tarif (4 €/jour)

Nous contacter pour étudier une solution adaptée à vos besoins.

Fiche d'informations médicales sur le Sportif

À mettre sous pli cacheté « Confidentiel médecin » avec les nom et prénom du Sportif + photo et le cachet de l'Association et à remettre au médecin chargé de la couverture médicale des championnats ou au médecin appelé en urgence.

Nom et prénom du Sportif :

Prénom :

Date de naissance Sexe :

Association sportive :

Licence n° :

1 - INFORMATIONS MEDICALES (entourer la bonne réponse)

- Déficience mentale légère	oui	non
- Déficience mentale moyenne	oui	non
- Déficience mentale lourde	oui	non
- Trisomie 21	oui	non
- Troubles neurologiques	oui	non
- Epilepsie	oui	non
- Troubles de l'émotivité	oui	non
- Sensibilité au froid et au chaud	oui	non
- Déficit visuel	oui	non
- Port de lentilles de contact, de lunettes	oui	non
- Déficit auditif	oui	non
- Maladies cardio-vasculaires	oui	non
- Maladies rénales	oui	non
- Diabète	oui	non
- Troubles de la coagulation	oui	non
- Troubles articulaires	oui	non
- Hernies	oui	non
- Prothèses dentaires	oui	non
- Maladie contagieuse récente	oui	non

En cas de réponse positive, fournir quelques précisions. Merci.

.....
.....

2 -MEDICATION EN COURS

Nom des médicaments	Posologie	Heures	Date de prescription

Accès au Queyras

Les groupes se déplaçant par la route doivent avoir des véhicules parfaitement équipés pour affronter des conditions hivernales sévères, dans une vallée où les chutes de neige peuvent être importantes jusqu'au mois d'avril du fait des phénomènes de « retours d'Est ».

Accès

Par la route

- En provenance du Sud depuis Marseille : par autoroute A51 jusqu'à Gap/Tallard, puis direction Embrun-Guillestre (RN 94)
- En provenance du Nord depuis Paris : par autoroute A6 jusqu'à Lyon puis par autoroute A43 jusqu'à Grenoble puis direction Briançon par le Col du Lautaret (D 1091) ou Gap par le Col Bayard (RN 85) puis Embrun-Guillestre

Par le train

- Informations SNCF en temps réel sur www.ter-sncf.com/paca
- Gare Montdauphin / Guillestre
- Renseignements et réservations : 36 35
- Paris / Briançon, trains directs + trains auto-couchettes
- Liaison TGV, Paris-Valence ou Paris-Grenoble
- Marseille / Briançon, liaisons quotidiennes

En autocar

- Autocars VFD de Grenoble à Briançon AR Tél : 04 76 60 47 08:
- Autocars SCAL Tél : 04.92.51.06.05 (Gap) et 04.92.21.12.00 (Briançon)
- Transporteurs locaux depuis Guillestre



A bientôt !